

NOUVEL EXPERT AUDIT

32 rue Carnot – 86000 POITIERS . Tél. 09 78 28 13 30 . Mail : cacpoitiers@nouvelexpert.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Association CAMJI

3 rue de l'ancien musée – 79000 NIORT

Exercice clos le 31/12/2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Mesdames, Messieurs

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CAMJI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association CAMJI à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 et 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 précisent notamment les modalités d'évaluation des immobilisations, des créances, des provisions et des fonds dédiés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Nous avons également vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président, dans le rapport financier du Trésorier, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant les organes de gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Poitiers, le 12 juin 2026

P / NOUVEL EXPERT AUDIT

Laurent du SORBIER

Commissaire aux Comptes

Mandataire social

BILAN - Actif

Le Camji

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12 mois		Exercice N-1 31/12/2024 12 mois
		Brut	Amortissements et provisions	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)			
	Immobilisations incorporelles	16 807	7 176	9 631
	Frais de développement			
	Donations temporaires d'usufruit			
	Concessions, brevets, licences, marque, procédés, et droits assimilés	16 807	7 176	9 631
	En cours, avances et acomptes			
	Immobilisations corporelles	841 232	656 919	184 313
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage	841 232	656 919	184 313
	En cours, avances et acomptes			
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
	Immobilisations financières (1)	2 807		2 807
	Participations			
	Créances rattachés à des participations			
	Autres titres immobilisés	2 015		2 015
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	792		792
TOTAL (II)		860 847	664 096	196 751
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours	9 258		9 258
	Créances (2)	513 887	1342	512 545
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	18 776	1 342	17 434
	Créances reçues par legs ou donations			
	Autres créances	112 378		112 378
	Charges constatées d'avance	7 772		7 772
	Valeurs mobilières de placement			
	Instruments financiers à terme et jetons détenus			
	Disponibilités	374 960		374 960
TOTAL (III)		523 145	1 342	521 803
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)			
	Primes de remboursement des emprunts (V)			
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 383 991	665 438	718 554

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

BILAN - Passif

Le Camji

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise	236 955	236 955
	Fonds propres statutaires	236 955	236 955
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves	83 751	83 751
	Réserves statutaires ou contractuelles	83 751	83 751
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	125 730	105 446
	Excédent ou déficit de l'exercice	7 257	20 283
	Situation nette (sous-total)	453 693	446 436
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	70 938	3 809
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	524 631	450 245
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	TOTAL (II)		
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	41 473	41 473
	TOTAL (III)	41 473	41 473
PROVISION	Provisions pour risques	2 806	2 806
	Provisions pour charges	12 465	16 758
	TOTAL (IV)	15 271	19 564
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	14 696	1 689
	Instruments financiers à terme		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	27 163	27 440
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	74 091	41 720
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	6 608	12 373
	Produits constatés d'avance	14 621	5 943
	TOTAL (V)	137 178	89 165
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+VI)	718 554	600 447

(1) Dont à moins d'un an (hors d'avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

Compte de résultat

Le Camji

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
Produits d'exploitation (1)		
Cotisations	6 538	3 992
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	55 006	33 658
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	93 271	56 272
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	581 078	577 567
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	7 500	2 500
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	7 514	2 571
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	6 793	2 508
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		2 225
Autres produits	7 761	139
TOTAL I	765 462	681 434
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	28 928	18 559
Variation de stocks	-4 441	91
Autres achats et charges externes	343 190	271 928
Aides financières	2 400	3 013
Impôts, taxes et versements assimilés	7 230	6 853
Salaires et traitements	247 656	209 580
Cotisations sociales	92 950	73 945
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	26 997	26 230
Dotations aux provisions	1 342	2 500
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		41 473
Autres charges	18 207	14 503
TOTAL II	764 460	668 675
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 002	12 759

Visa du

Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
Produits financiers		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 255	7 524
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	6 255	7 524
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	6 255	7 524
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	7 257	20 283
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)	<i>Visa du</i>	
Impôts sur les bénéfices (VIII)	<i>Commissaire aux Comptes</i>	
Total des produits (I+III+V)	771 717	688 958
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	764 460	668 675
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	7 257	20 283
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	105 655	100 650
Bénévolat	29 376	28 600
TOTAL	135 030	129 250
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	105 655	100 650
Prestations en nature		
Personnel bénévole	29 376	28 600
TOTAL	135 030	129 250

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de **718 553,75** euros
et au compte de résultat présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de
765 461,76 euros et dégageant un excédent de **7 257,37** euros

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels

Le présent exercice constitue le premier établi en application des règlements ANC N° 2022 06 du 4 novembre 2022 et ANC N° 2023-03 du 7 juillet 2023, relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan comptable général, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023, sous réserve des dispositions particulières du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La nouvelle direction a pris ses fonctions au 1er avril 2025. Une nouvelle organisation a été mise en place avec le recrutement en CDI d'un poste permanent de régisseur général / Chargé de production. Les postes de Médiation et Chargé de NTIC n'ont pas été renouvelés dans l'immédiat. L'activité a repris son essor avec la relance du Festival Rise & Fall qui avait été suspendu l'année précédente. Les recettes d'exploitation progressent de 12% avec des recettes billetterie/bar en nette amélioration sans atteindre le niveau de 2023 (année de référence). Le part des recettes annexes progresse très largement avec la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'association Hors Beat ainsi que des prestations externes (location privée, campus sonore...). La reprise de la chorale du Camji amène également un niveau d'adhésion / abonnement plus conséquent. La politique d'abonnement / adhésion est également révisée à partir de septembre 2025. Les charges d'exploitation augmentent de manière corrélative de 14% par rapport à l'exercice précédent.

Les honoraires administratifs restent significatifs à hauteur de 30 639 € avec la prestation des chargés de mission dans l'attente de l'arrivée de la nouvelle direction.

Le résultat d'exploitation est presque à l'équilibre à hauteur de 1002 €.

Visa du

Commissaire aux Comptes

L'exercice présente un excédent de 7 257 € contre 20 283 € en 2024.

L'équipement reste structurellement déficitaire en raison de la capacité réduite de la salle de diffusion et du segment "à risque" de diffusion des artistes ou groupes à la notoriété naissante.

L'association a engagé un cycle de renouvellement de son matériel de production avec le soutien de la DRAC à hauteur de 60 000 €. Le niveau de trésorerie diminue en conséquence de 26% par rapport à 2024.

Les investissements se poursuivront en 2026.

Le nouveau projet artistique et culturel de l'association est en cours d'écriture. La précédente convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) reste applicable.

Les charges d'exploitation augmentent de 14% (+ 95 785 €) principalement les charges production de spectacles avec la reprise du Festival avec + 20 263 € de contrats de cession et +15 350 € de frais d'accueil (hébergement, restauration, frais de transports, sécurité du public) et davantage de location de matériel.

Les charges de personnel intermittent sont plus importantes avec un renfort soutenu en régie générale notamment à hauteur de 438h contre 358h l'année précédente. La masse salariale des techniciens intermittents affectés à la production atteint 56 409 € contre 46 205 € en 2024.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le détachement du Directeur est prolongé d'un an jusqu'au 31 mars 2027 inclus. Il peut être mis fin au détachement soit par l'organisme d'accueil, soit par l'administration d'origine par écrit, 3 mois avant la terme de l'arrêté. En période de détachement, le fonctionnaire bénéficie du maintien de ses droits à la retraite et retraite additionnelle dont les cotisations sont versées par l'organisme d'accueil à l'administration d'origine et auprès de la RAFP. Les partenaires publics ont renouvelé leur soutien à l'association avec le maintien des subventions obtenues l'année précédente; A noter, la DRAC propose une convention annuelle à hauteur de 77 000 € au lieu de 155 000 € dans l'attente des crédits octroyés par le Ministère. L'association expérimente de nouvelles formes de diffusion avec des représentations dans la cour sous le concept #PleinJour afin d'exploiter cet espace public. Toutefois cette forme de diffusion nécessite des moyens logistiques plus importants pour l'installation du matériel en extérieur.

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par l'article 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général ;

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 et ANC N° 2023-03 du 7 juillet 2023, relatif à la modernisation des états financier, modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan comptable général, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023, ainsi que du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice

Visa du

Informations générales complémentaires

Commissaire aux Comptes

En 2025, le secteur des Scènes de Musiques Actuelles (SMAC) évolue dans un contexte économique et social toujours fragile. Malgré le maintien du soutien de l'État et des partenaires publics, les structures font face à une hausse durable des coûts de fonctionnement (énergie, technique, salaires, coûts artistiques). Les tensions sur le recrutement de certains métiers du spectacle vivant persistent. La fréquentation des concerts se stabilise, mais les comportements des publics ont évolué, avec des réservations plus tardives et des arbitrages budgétaires plus marqués. Les modèles économiques des structures associatives restent fragilisés par l'inflation et les incertitudes financières des collectivités territoriales. Parallèlement, les enjeux de transition écologique continuent de structurer les politiques des SMAC : sobriété énergétique, mobilité, réduction des déchets et responsabilité sociétale. Les réseaux professionnels comme le Syndicat des Musiques Actuelles et la Fédélima accompagnent ces évolutions. Les questions de gouvernance, de qualité de vie au travail, d'inclusion et de prévention des VHSS demeurent également prioritaires. Dans ce contexte, les SMAC confirment leur rôle essentiel d'accompagnement des artistes, de soutien à l'émergence et d'ancrage culturel territorial.

Changement de réglementation comptable

Les règlements ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 et n° 2023-03 du 7 juillet 2023 relatifs à la modernisation des états financiers sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

L'exercice clos le 31 décembre 2025 constitue le premier exercice d'application de ces règlements pour l'association. L'application de ces textes constitue un changement de présentation des comptes annuels sans modification des méthodes d'évaluation ni des règles de comptabilisation. Elle est sans incidence sur le résultat net et sur les capitaux propres d'ouverture.

Conformément aux dispositions réglementaires, les comptes de l'exercice 2025 sont présentés selon les nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat.

Les données comparatives relatives à l'exercice 2024 n'ont pas fait l'objet de reclassements susceptibles d'assurer leur comparabilité avec la présentation 2025.

Les informations au titre de l'impact sur les principaux postes concernés de l'exercice 2025.

Suppression des transferts de charges

Dans le cadre de la suppression du poste « Transferts de charges », les montants correspondants présentés en 2024 ont été reclassés dans les rubriques appropriées du compte de résultat 2025.

Impact sur les principaux postes de l'exercice 2025

Afin d'en faciliter la compréhension, voici la correspondance entre les comptes utilisés jusqu'en 2024 et ceux désormais utilisés en 2025 :

- 106880 > 106800 : Réserves pour projet de l'entité
- 153000 > 152100 : Provisions pour pensions et obligations similaires
- 441100, 441700 > 441000 : État - Subventions et aides à recevoir
- 468600 > 468000 : Divers comptes créditeurs et charges à payer
- 468700 > 467000 : Divers comptes débiteurs et produits à recevoir
- 742, 744, 748 > 741 : Subventions d'exploitations
- 6312 > 6333 : Contribution unique des employeurs à la formation professionnelle
- 777 > 747 : Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice
- 791000 > 649000 : Remboursement de charges de personnel.

Visa du

Commissaire aux Comptes

ANNEXES

Etat des immobilisations

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Postes du bilan - Augmentations	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Logiciels, brevets, licences	7 007		
Autres immobilisations incorporelles	14 850		
Immobilisations incorporelles s/TOTAL	21 857		
Installations techniques, matériel et outillage industriel	571 192		160 899
Installations générales, agencements, aménagements divers	32 339		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	84 015		5 611
Immobilisations corporelles s/TOTAL	687 547		166 510
Autres titres immobilisés	2 015		
Prêts, autres immobilisations financières	792		
Immobilisations financières s/TOTAL	2 807		
TOTAL GENERAL	712 211		166 510

Postes du bilan - Diminutions	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine en fin d'exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Logiciels, brevets, licences		400	6 607	6 607
Autres immobilisations incorporelles		4 650	10 200	10 200
Immobilisations incorporelles s/TOTAL			16 807	16 807
Installations techniques, matériel et outillage industriel		3 134	728 958	728 958
Installations générales, agencements, aménagements divers			32 339	32 339
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		9 691	79 936	79 936
Immobilisation corporelles s/TOTAL			841 232	841 232
Autres titres immobilisés			2 015	2 015
Prêts, autres immobilisations financières			792	792
Immobilisation financières s/TOTAL			2 807	2 807
TOTAL GENERAL			860 847	860 847

Etat des amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant en début d'exercice	Dotations de l'exercices	Diminutions Reprises	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles s/TOTAL	11 826	400	5 050	7 176
Installations techniques, matériel et outillage industriel	536 423	21 130	2 553	554 999
Installations générales, agencements, aménagements divers	30 630	565		31 195
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	75 513	4 903	9 691	70 725
Immobilisation corporelles s/TOTAL	642 566	26 597		656 919
TOTAL GENERAL	654 392	26 997		664 096

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles s/TOTAL	400				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	21 130				
Installations générales, agencements, aménagements divers	565				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 903				
Immobilisation corporelles s/TOTAL	26 597				
TOTAL GENERAL	26 997				

Evaluation des amortissements

Visa du

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Commissaire aux Comptes

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

ANNEXES

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau des variations du fonds associatif

NATURE DU FONDS ET DES RESERVES	A L'OUVERTURE N-1	AFFECTATION DU RESULTAT	DOTATION EXERCICE	REPRISE EXERCICE	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	236 955				236 955
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	83 751				83 751
Report à nouveau	105 446	20 283			125 730
Excédent ou déficit de l'exercice	20 283	-20 283	7 257		7 257
Situation nette	446 436		7 257		453 693
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	3 809		79 330	12 201	70 938
Provisions réglementées					
TOTAL	450 245	<i>Visa du</i>	86 587	12 201	524 631

Subventions d'investissement

Commissaire aux Comptes

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	A L'OUVERTURE N-1	AUGMENTATION	DIMINUTION	A LA CLOTURE
TOTAL Montant nominal	40 000	69 330	10 000	99 330
TOTAL Quotes-parts virées au résultat	36 191	2 201	10 000	28 392

Etat des provisions

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	A L'OUVERTURE N-1	AUGMENTATIONS DOTATIONS	DIMINUTIONS MONTANTS UTILISES	DIMINUTIONS MONTANTS NON UTILISES	A LA CLOTURE
Provisions pour risques	2 806				2 806
Provisions pour charges sur legs ou donations					
Provisions pour pensions et obligations similaires	16 758		-4 293		12 465
Provisions pour impôts					
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices					
Autres provisions pour charges					
TOTAL	19 564		-4 293		15 271

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	MONTANT BRUT	A un an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières	792		792
Autres créances clients	18 776	18 776	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 000	1 000	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers Etat et autres collectivités publiques	107 503	107 503	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	3 876	3 876	
Charges constatées d'avance	7 772	7 772	
TOTAL	139 718	138 927	792

ETAT DES DETTES	MONTANT BRUT	A un an au plus	A plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à 1 an maximum à l'origine			
Emprunts et dettes financières divers	14 696	13 272	1 424
Fournisseurs et comptes rattachés	27 163	27 163	
Personnel et comptes rattachés	43 053	43 053	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 992	29 992	
Autres impôts taxes et assimilés	1 045	1 045	
Autres dettes	6 608	6 608	
Produits constatés d'avance	14 621	14 621	
TOTAL	137 178	135 754	1 424
Emprunts souscrits en cours d'exercice			

Variation des fonds propres

L'excédent de l'exercice 2024 d'un montant de : **20 283,49 €** a été affecté en report à nouveau pour la totalité.
 Les fonds propres de l'association, en tenant compte, de l'excédent de 2025 de **7 257,37 €**, s'élèvent à **524 631,16 €**
 Il est majoritairement constitué du fonds sans droit de reprise correspondant à la mise à disposition définitive de l'équipement électro-acoustique d'origine au profit de l'association pour une valeur de **236 955,02 €**

Ce patrimoine n'appartient ni aux membres ni aux fondateurs puisqu'en cas de liquidation non judiciaire de l'entité, il sera dévolu à une autre personne morale d'intérêt général. Les fonds propres sans droit de reprise sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les membres de l'entité.

Ce n'est qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

ANNEXES

Exercice du

01/01/2025

au

31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients, usagers et comptes rattachés	
Organismes sociaux - produits à recevoir	1 000
Subventions à recevoir	107 503
Subventions d'équilibre à recevoir	
TOTAL	108 503

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 285
Dettes fiscales et sociales	55 300
Autres dettes	6 000
TOTAL	87 713

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 772
TOTAL	7 772
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	14 621
TOTAL	14 621

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de
décomposés de la manière suivante :
honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes

3 750,00 euros

Visa du

Commissaire aux Comptes

ANNEXES

Fonds dédiés

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE N-1	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont rembts		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)	40 473					40 473	
Contributions financières d'autres organismes (1)	1 000					1 000	
Ressources liées à la générosité du public (1)							
TOTAL	41 473					41 473	

Subventions et concours publics

SUBVENTIONS et CONCOURS PUBLICS	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisses d'allocations familiales	Autres	TOTAL
Concours publics						
Subventions d'exploitations		158 480	402 860		17 537	578 877
Subventions d'investissements		69 330				69 330
TOTAL		227 810	402 860		17 537	648 207

Répartition des effectifs

EFFECTIFS PAR CATEGORIE	Effectif moyen employé pendant l'exercice			TOTAL
	CDI	CDD	Intermittents	
Ouvriers				
Employés, techniciens, agents de maîtrise	1,4	0,3	2,0	3,6
Cadres et ingénieurs	2,2	0,8		2,9
TOTAL	3,53	1,01	2,00	6,54

Visa du
Commissaire aux Comptes